

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	10	/	5

Date de la convocation
13 décembre 2022

Séance du 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux
et le seize décembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., MIGNE J., GARRAGOS F., MICHEL A., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C., MARTEL D.Absent :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des virements de crédits sur le budget général de la Commune, à savoir :

N° 16122022008**BUDGET GENERAL (06200) :**
DM 5**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES****011- Charges à caractères général**

C/60612 – Energie-Electricité	+ 4 000,00 €
C/60623 – Alimentation	+ 5 000,00 €
C/60631 – Fournitures entretien	+ 5 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

C/7067- Redevances et droits des sces périscolaires	+ 4 500,00 €
C/744- FCTVA	+ 1 000,00 €
C/7718 – Autres produits excep. sur opérations de gestion.....	+ 8 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**10002 – TRAVAUX BÂTIMENTS**

C/2132 – Immeubles de rapport	+ 20 000,00 euros
-------------------------------------	-------------------

10003 – VOIRIE COMMUNALE

C2151- Réseaux de voirie	+10 000,00 euros
--------------------------------	------------------

10004 – AMENAGEMENT PLACE

C/2151 – Réseaux de voirie	–30 000,00 euros
----------------------------------	------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ autorise les virements de crédits sur le budget général (06200)

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 16 décembre 2022
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,
Michel JOUBERTSECRETAIRE DE SEANCE
Florence VIDALActe rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19 décembre 2022
et publication ou notification
du 19 décembre 2022